

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de BARBIÈRES
- Lundi 06 octobre 2025 à 20h00 -

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de BARBIÈRES (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard PRÉVIEU, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents :** 12 **Votants :** 12 **Abstentions :** 00

Présents : Bernard PRÉVIEU, Nadège ROCHIER, Gilles BONNARDEL, Amélie BESSON, David MIRABEL, Marie-Christiane MESSUE, Patricia MAGNAT, Adrien ARTIGE, Hervé DEPREUX, Julien MARTIN-SISTERON, Jacques BONHOURE et Robert FLORES.

Absents : Marie ALLOIX, Pierre-Yves CANET et Carole BARRUYER.

Secrétaire de séance : Gilles BONNARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Choix de l'entreprise pour les travaux de menuiseries du bar restaurant
2. Choix de l'entreprise pour la restauration du chemin des 40 Fonts suite affaissement
3. Demande du "fonds intempéries" auprès du Département pour les travaux du chemin des 40 Fonts
4. Décision modificative budgétaire n°2- travaux de voirie chemin des 40 Fonts
5. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (factures du syndicat des Eaux)
6. Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement d'infrastructure LoRaWAN en hauteur de Valence Romans Agglo
7. Questions diverses :
 - Chemin des artistes

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 septembre 2025 est adopté, à l'unanimité des membres présents sans observation ni réserve.

1) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE MENUISERIES DU BAR RESTAURANT

Dans le cadre de l'opération de rénovation du bar restaurant, M. Gilles BONNARDEL, adjoint délégué à l'urbanisme-bâtiments-cadre de vie, présente les devis des entreprises BL MENUISERIE à Marches et CARNIEL-SONOPLAST à Saint-Just-de-Claix pour le changement des menuiseries.

Ces travaux consistent à remplacer une fenêtre dans la cuisine (une partie fixe et l'autre oscillo-battante), une porte et deux fenêtres dans la salle de restauration.

Après comparatif, M. le Maire propose de retenir le devis le moins disant, établi par la société CARNIEL-SONOPLAST par rapport à celui de BL MENUISERIE qui se chiffre à 9 379,56 € HT soit 10 317,51 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de la société CARNIEL-SONOPLAST pour un montant de 8 230,40 € HT soit 9 876,48 € TTC.

2) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RESTAURATION DU CHEMIN DES 40 FONTS SUITE AFFAISSEMENT

M. David MIRABEL, adjoint aux travaux de voirie, présente les devis établis par les entreprises COLAS et NGTP, concernant la reprise du chemin des 40 Fonts suite aux intempéries qui ont créé un affaissement de la chaussée.

Les travaux consistent à découper le revêtement, déposer le muret en pierres sèches, ouvrir la chaussée, poser les préfabriqués en forme de L sur une longueur de 7, 50 ml et refaire la couche d'enrobé.

Le responsable du CTD de Romans est venu voir les dégâts et faire un rapport.

Il a constaté les points suivants :

- pas de fossé coté amont qui pourrait récupérer les eaux de ruissellement,
- l'érosion qui s'est créée sous l'accotement,
- une possible résurgence d'eau,
- une vingtaine de mètres de voirie abîmée et fortement endommagée sur 6 mètres.

En 2026, il faudra prévoir des travaux préventifs en amont, voir pour créer un caniveau au pied des roches. La largeur de la route est de 2,50 m. Il est nécessaire d'identifier les utilisateurs afin de baisser le tonnage autorisé et de passer l'interdiction de 30 T à 19 T et ainsi protéger l'ouvrage dans le temps.

Le comparatif est fait par ordre d'offre économiquement la plus avantageuse, M. le Maire propose de retenir le devis de la société COLAS par rapport à celui de l'entreprise NGTP d'un montant de 23 295,00 € HT, soit 27 954,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la société COLAS pour un montant de 21 500,00 € HT soit 25 800,00 € TTC.

Les riverains seront prévenus dès que l'entreprise communiquera ses dates d'intervention pour la coupure de la route.

3) DEMANDE DU "FONDS INTEMPÉRIES" AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN DES 40 FONTS

Vu l'estimation chiffrée pour les travaux de reprise du chemin des 40 Fonts, M. le Maire explique que la commune peut bénéficier d'une aide du Département avec le "Fonds Intempéries", il propose d'en faire la demande et présente le plan de financement suivant :

Prévisionnel opération HT	21 500 €
✕ Subvention Département (40%)	8 600 €
Autofinancement commune	12 900 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'opération pour un montant hors taxes de 21 500,00 € ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessus et demande une subvention de 8 600 € au Département au titre du Fonds Intempéries.

4) DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 – TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DES 40 FONTS

Vu les travaux supplémentaires de voirie qui doivent être exécutés rapidement suite à l'affaissement du chemin des 40 Fonts,

Vu le complément de signalétique afin d'améliorer le marquage de la zone de rencontre,

M. le Maire propose de prendre une décision modificative budgétaire de virements de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à ce vote de virement de crédits selon la répartition ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615231	Entretien et réparations - Voirie	- 32 000,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 32 000,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 32 000,00 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
23	2315	Installations, matériel et outillage technique	+ 30 000,00 €
21	2152	Installations de voirie	+ 2 000,00 €

5) ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES (FACTURES DU SYNDICAT DES EAUX)

Le Conseil Municipal a été informé de la demande adressée par le comptable public en date du 26 août 2025 concernant les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables ci-après :

- Liste de présentation en non-valeur n° 7366181211
- Montant total de la créance : 1 970,62 €
- Années d'origine : 2015 à 2019
- Objet de la facturation : abonnement et consommation d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Barbières et Bésayes

M. le Maire précise que l'héritier d'un redevable de Barbières (rèf. 2017-T-719824620011) s'est engagé à régler la dette de 151,79 €, cette somme sera donc déduite de l'état présenté.

Il reste à admettre en non-valeur la somme totale de 1 818,83 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le recouvrement de la somme de 151,79 €, comme indiqué ci-dessus et accepte les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant total de 1 818,83 €.

6) CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURE LORAWAN EN HAUTEUR DE VALENCE ROMANS AGGLO

Valence Romans Agglo a déployé une infrastructure de communication LoRaWAN (Long Range Wide Area Network) pour la gestion d'objets connectés sur tout le territoire de l'agglo.

Ce réseau permet de transmettre les données, mesurées par des capteurs/sondes adéquats, disséminés sur le territoire dans différents domaines métiers. Il permet actuellement la télérelève des compteurs d'eau, la gestion de l'éclairage public...

Valence Romans Agglo souhaite installer de nouvelles passerelles sur les points hauts des communes de l'agglomération.

Les conditions pour cette installation sont :

- Un point en hauteur de la commune permettant une couverture étendue du réseau (colline, clocher),
- Une alimentation électrique à proximité.

M. le Maire avait échangé avec le service concerné et avait proposé d'installer le capteur à l'intérieur du clocher de l'église.

Valence Romans Agglo va faire des mesures et si elles sont concluantes, représentera sa convention pour approbation du conseil municipal. La délibération est reportée ultérieurement.

7) QUESTIONS DIVERSES :

→ Chemin des Artistes – 11 et 12 octobre 2025

MM. Julien MARTIN-SISTERON et Jacques BONHOURE redonnent les informations :

- ✓ Les artistes exposent à la Maison Communale.
- ✓ L'école participe le samedi après-midi.
- ✓ Le club de vélo, Barbières Loisirs Cyclo, propose un circuit au départ de Bésayes.
- ✓ Le vernissage se fera à la Maison Communale samedi soir à 18h30.

Ils demandent de réserver le parking communal en face de la salle afin d'organiser le stationnement car les ateliers magiques de Dany Lari organise un repas spectacle le dimanche à midi.

Il faut prévoir 1 personne à l'intérieur et 1 dehors pour la gestion du parking.

Aucune association n'a répondu favorablement pour tenir une buvette.

AUTRES SUJETS ABORDÉS :

Parc Naturel Régional du Vercors : Un comité syndical a eu lieu le samedi 27 septembre à Lans-en-Vercors, M. Julien MARTIN-SISTERON y a assisté en visioconférence.

Un recrutement est lancé pour le remplacement du Directeur/trice du parc ainsi qu'un autre poste chargé de mission.

La mission de l'écogarde de notre secteur s'arrête fin octobre, la même personne reprendra sa mission l'an prochain.

Le parc peut proposer des projets thématiques aux enseignants, les inscriptions se feront en avril 2026 pour la rentrée 2026/2027.

Actuellement l'école mène des actions avec l'agglomération.

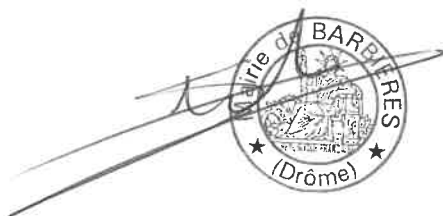
COPIL – Projet salle polyvalente

M. LAMBERT de Valence Romans Habitat reprend le projet car il faut revoir l'emplacement de la salle afin de permettre la création d'un parking de 125 places obligatoires, pour la capacité d'accueil de 250 personnes. Le projet serait déplacé dans la parcelle après le gymnase qui sert de parking pour diverses manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 03 novembre 2025 à 20h00.

**Le secrétaire,
Gilles BONNARDEL**



**Le Maire,
Bernard PRÉVIEU**



**Procès-verbal approuvé sans modification, à l'unanimité,
lors de la séance du lundi 03 novembre 2025.**

Affiché et mis en ligne sur www.barbieres.fr le 04 novembre 2025